

Frédéric Close

Magistrat émérite

■ Voici quelques points qu'il convient d'avoir à l'esprit pour que chacun puisse vivre et vieillir dans la dignité.

(fût-ce moyennant des soins palliatifs). Quoi qu'il en coûte, nos contemporains doivent donc exiger que jamais le prix des hospitalisations, interventions médicales ou traitements pharmaceutiques ne soit le prétexte d'une euthanasie déguisée.

L'accompagnement spirituel

La deuxième réflexion concerne la qualité de l'assistance humainement requise. Celle-ci doit être respectueuse de la personne du pensionnaire et de sa liberté; au-delà du bien-être matériel, la personne âgée (et peut-être souffrante) ne doit être ni infantilisée ni brimée! En outre, il ne s'agit pas seulement de lui apporter l'aide et les soins élémentaires (quant à l'hygiène, au suivi médical et paramédical), mais aussi un accompagnement spirituel. Or, voici souvent une lacune, même là où la dénomination de la maison de repos comporte une référence philosophique ou religieuse. Il est à craindre que, faute de temps disponible ou de bénévoles, les occasions de célébrer un culte ou de manifester autrement ses convictions intimes se raréfient; voici qui est particulièrement regrettable vis-à-vis de pensionnaires que l'âge conduit souvent à la sagesse et à une soif de méditation ou de prière.

La coexistence du public et du privé

La troisième et dernière réflexion est davantage pragmatique. Elle concerne non tant l'organisation des séniories et autres maisons de repos et de soins que leur nécessaire surveillance. Il semble qu'afin de mieux répon-

dre à une demande qui ne fera que croître, les formules doivent être variées. Il s'agit, en effet, de satisfaire aussi largement que possible les souhaits légitimes des personnes concernées. Homes publics et privés doivent ainsi coexister, les seconds permettant légitimement aux mieux nantis de continuer à vivre dans l'aisance comme par le passé, du moment que même les indigents sont assurés de bénéficier de conditions d'hébergement décentes. Voici qui permettrait de correspondre non seulement aux possi-

Il ne s'agit pas seulement d'apporter à la personne les soins élémentaires, mais aussi un accompagnement spirituel. Or, voici souvent une lacune.

mais encore aux exigences de traitements physiques et psychologiques, voire aux aspirations intellectuelles et, plus encore, spirituelles. Le droit de vivre dans la dignité implique, en effet, celui de choisir librement la solution préférable à cet égard,

comme celui de bénéficier au besoin d'un minimum indispensable de subsides. Mais, en tout état de cause, la question cruciale reste surtout celle du contrôle régulier et efficace du contrat conclu entre la personne âgée et ceux qui s'engagent à l'accompagner et à la secourir. Rien n'interdit que ceux-ci poursuivent un but de lucrage, du moment que le prix des biens et services est convenu et justement proportionné; il convient ici de veiller tant aux intérêts personnels du pensionnaire qu'à ceux des personnes qui assument le paiement du séjour. Les maisons bien tenues sont fort heureusement les plus nombreuses dans notre pays; il s'impose que les autres s'améliorent d'urgence sous peine de sanctions administratives et financières.

OPINION

Les NFT artistiques : mirage ou opportunité ?

■ Le NFT, fichier numérique auquel est rattaché le certificat d'authenticité d'une œuvre d'art, suscite bien des combats idéologiques. Il représente pourtant une vraie opportunité.

Rayan Kassir

Cofondateur de la maison d'édition d'art numérique From Belgium Witloof – Numeric art from a surrealist country

L'art, comme le disait Ernst Bloch, est un "laboratoire" au sein duquel, en partant de quelques esquilles de la réalité, sont imaginés et façonnés les contours de ce qu'il appelle le "non encore là".

À l'aube du XXI^e siècle, ces esquilles sont numériques. Elles pénètrent nos vies, les organisent, les divertissent, se les accaparent parfois, les dénaturent si on s'y abandonne et sont porteuses de germes qui accompagneront incontestablement nos existences et celles de nos descendants.

Il était donc inévitable que la révolution numérique engendre un décloisonnement de l'art, dont l'une des premières expressions controversées se résume par un acronyme de trois lettres: NFT (pour *Non Fungible Token*).

Pour rappel, un NFT est un fichier numérique stocké sur une blockchain, auquel est rattaché un certificat d'authenticité numérique. Traditionnellement, la propriété et l'authenticité de nombreux actifs (œuvres d'arts, biens précieux, titres fonciers, etc.) sont contrôlées par des systèmes numériques ou sur papier, souvent inefficaces, qui présentent des failles au niveau des processus de transfert et de contrôle.

Aujourd'hui, et bien que notre sujet concerne le marché de l'art, il est important de préciser que les NFT peuvent avoir des utilités pour des domaines divers et variés, allant de l'art aux identifiants d'identité numériques et aux titres fonciers.

L'invention des NFT peut en effet être appliquée à un large éventail de domaines puisque, en utilisant le schéma de signature numérique propre aux blockchains, il devient facile de vérifier l'authenticité d'un actif, en retraçant son historique et en en identifiant les différents propriétaires, réduisant ainsi considérablement les risques de fraude lors du transfert d'actifs vers de nouveaux propriétaires.

Un combat idéologique silencieux

L'art dans sa quintessence exige l'invention permanente de nouvelles techniques, l'émergence de nouvelles formes, et la consécration de nouveaux mouvements qui, tous, à leurs débuts

sont combattus, dénoncés et tournés en ridicule. Dans cette quête perpétuelle d'expansion, l'art est un outil d'émancipation et de révolution, dont la forme la plus réussie est celle à même de proposer la meilleure représentation du monde extérieur (Aristote).

Les NFT représentent ainsi un nouvel espace social disruptif qui bouleverse les codes et force l'innovation. Comme dans tout mouvement, le changement fait peur et laisse place à une multitude d'interrogations pour ceux qui peinent à y déceler opportunités et innovations.

L'émergence du monde des NFT artistiques incarne donc un combat idéologique silencieux, que des années de protectionnisme et de relativisme culturel n'ont cessé d'étouffer, s'apparentant ainsi étrangement à la naissance du mouvement surréaliste.

Au profit des artistes

Pour les artistes, un des changements majeurs apportés à leur profit par les NFT réside dans un droit de suite. Combien d'œuvres ont-elles été vendues et échangées sans que jamais les artistes bénéficient des retombées économiques dues à l'appréciation de la valeur de telle ou telle création? Les NFT apportent une solution à ce problème en permettant une rémunération pour l'artiste en cascade à chacune des reventes.

À l'heure de la décentralisation du Web 3.0, les NFT procurent des avantages juridiques et techniques exceptionnels puisque toute transaction est garantie par la blockchain et ses smart contracts.

En 2021, le marché des NFT a atteint un volume total de 44 milliards de dollars.

Cette capacité fulgurante à démocratiser l'art, en lui donnant une visibilité nouvelle aux dimensions planétaires, en élargit les horizons et en décuple la portée en atteignant un nouveau public qui en découvre les codes, le conçoit et le consomme selon des préceptes différents.

Des millions de personnes sont maintenant à quelques encablures d'un accès illimité à l'art et aux œuvres qui les touchent. Pour le plus grand bonheur de nos artistes.

C'est avant tout en cela que les NFT sont une opportunité et non un mirage.

→ Voir aussi sur ce sujet la tribune contradictoire publiée le 1^{er} mars dans *La Libre* par Constantin Chariot.